

Prestation de conseil « définition d'une stratégie vélo »

Un consultant référencé par le programme accompagne votre site employeur pour mettre en place une « stratégie de mobilité vélo » à l'échelle du site inscrit au programme OEPV.

Cette prestation permet à votre site de se conformer aux critères suivants du [label Employeur Pro-Vélo](#) :

- 1.1.2.A. Développement d'une stratégie mobilité vélo : diagnostic
- 1.1.2.B. Développement d'une stratégie mobilité vélo : plan d'action

L'intervention du consultant peut venir compléter ou préciser, pour le vélo, une démarche mobilité déjà en cours, mais ne peut pas consister en l'élaboration d'un plan de mobilité employeur. Certains sites employeurs (>50 personnes sur un même site) ont l'obligation d'élaborer ce plan de mobilité employeur (si la négociation annuelle obligatoire n'aboutit pas à un accord) et de le transmettre à leur collectivité locale. Pour en savoir plus sur le plan de mobilité employeur, [consultez le site de l'ADEME ici](#).

Contenu

Cette intervention d'un consultant peut comprendre :

■ La réalisation d'un diagnostic axé sur le vélo :

- ✓ Une enquête et analyse des pratiques de déplacement des employés (questionnaire) visant à évaluer la part modale du vélo,
- ✓ Un croisement de cette analyse avec le système vélo local (aménagements, accessibilité du site, services...),
- ✓ Une identification des actions pro-vélo déjà existantes,
- ✓ Une évaluation du potentiel de report modal vers le vélo et la définition d'indicateurs pour outiller votre démarche pro-vélo.

■ D'un plan d'action vélo :

- ✓ La co-construction d'un plan d'actions pro-vélo (ambition, calendrier, moyens, mesures pro-vélo, suivi) portant sur les 5 axes du cahier des charges (pilotage & stratégie, communication & motivation, services, sécurité, équipements)
- ✓ Un appui opérationnel à la réalisation des actions sur un ou plusieurs axes du cahier des charges:
 - Sélection des équipements et services proposés par le catalogue du programme OEPV (choix dialogue avec les fournisseurs)
 - Mise en place du Forfait Mobilités Durables pour développer l'usage du vélo
 - Plan de communication/d'animation
 - Sécurité (identification des risques, programme de formation...)

L'employeur

- Désigne une personne en charge du pilotage de la prestation et des échanges avec le consultant (le référent vélo),
- Convient avec le consultant des modalités de réalisation de la prestation (rdv sur site, mise à disposition de documents, modalités d'enquête auprès du personnel...).

Le consultant

- Adapte sa méthode, le temps de la prestation et ses outils d'intervention à la maturité, aux besoins, à l'organisation et à la taille du site employeur,
- Assure au moins un rendez-vous sur place sur le site employeur (sauf contraintes sanitaires ou de sécurité spécifiques),
- Remet un rapport à l'employeur à la fin de sa prestation.

Coût de la prestation

Le prix jour-homme est de 850 € HT. La prestation est prise en charge à 60 % par le programme OEPV, sur la base d'un montant plafonné qui dépend de la taille du site.

Taille du site	< 250 salariés	> 250 salariés
Prix plafonné	6 800 € HT	8 500 € HT
Nb de jours maximum	8	10

